

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 39 (1930)  
**Heft:** 6  
  
**Rubrik:** Nouvelles diverses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Hôtellerie française.** — Le conseil d'administration de la Chambre nationale de l'hôtellerie française, réuni le 28 janvier à l'Hôtel Continental à Paris, a élu président de la Chambre, à l'unanimité des votants, M. Maurice Prével, président du Syndicat des hôteliers de Nice. M. Paul Lebrun, président sortant de charge, a été nommé président d'honneur. MM. Bouyonnet, Lequime et Mermoz ont été nommés vice-présidents d'honneur. M. Maurice Prével est le troisième président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française, poste qu'il succède à M. Georges Barrier et à M. Paul Lebrun. Né à Nice en 1876, il appartient à une vieille famille hôtelière et est apparenté à la grande maison de l'hôtellerie : Ritz, Rey, Rosnoble. Il a des attaches familiales en Normandie, en Alsace et en Savoie. Après avoir suivi les cours du lycée de Nice, il reçut de son père, propriétaire dans cette ville de l'hôtel de la Paix, la formation professionnelle hôtelière. Il devint plus tard directeur du Winter Palace, puis de l'hôtel des Iles Britanniques à Menton et fut président des hôteliers de cette ville. Nous le retrouvons ensuite propriétaire de l'hôtel Scribe à Paris. Après la guerre, durant laquelle il fit vaillamment son devoir et conquit le grade de capitaine, M. Maurice Prével dirigea l'hôtel de la Paix et l'hôtel de la Méditerranée à Nice et l'hôtel Continental à Ajaccio, établissements dont il est propriétaire. Il est en outre vice-président de la Chambre de commerce des Alpes-Maritimes, administrateur de la Banque de France à Nice, président de la Fédération des associations commerciales, industrielles et agricoles de Nice et des Alpes-Maritimes, président de la Chambre syndicale des hôteliers de Nice, membre du conseil d'administration du Crédit national hôtelier, président d'honneur de la Mutualité hôtelière de Nice et membre du conseil d'administration de la Chambre nationale de l'hôtellerie française.

## Informations économiques

**L'importation des porcs.** — Le Conseil fédéral a prorogé jusqu'à nouvel avis l'arrêt concernant l'abaissement du droit d'importation des porcs, valable primitivement jusqu'à fin 1929 et prolongé jusqu'au 1er février de cette année. Cette décision concerne les porcs pesant plus de 60 kilos et dont le droit d'importation a été abaissé de 50 à 30 francs.

**Voyageurs de commerce.** — En 1929, les recettes provenant des taxes de patentes pour voyageurs de commerce se sont élevées à 989.860 francs, soit 39.56 francs de plus que l'année précédente (en 1928 : 950.305 francs). Les voyageurs étrangers ont contribué à ce résultat pour 58.360 francs (1928 : 43.350 fr.) ; 1913 : 27.700 fr.). On a délivré l'année dernière 43.711 cartes de légitimation, au lieu de 36.258 en 1913.

**La chorchorée.** — Les deux fabriques de chorchorée Henri Franck Fils S. A. à Bâle et Helvetia à Langenthal (celle-ci fabrique aussi de la moutarde) ont fusionné sous le nom de S. A. des Fabriques réunies de produits alimentaires Helvetia & Henri Franck Fils S. A. à Bâle. Elles ont repris la fabrication des produits des deux maisons : Daniel Yvelker S. A. et Kuenzer & Cie S. A. Cette fusion a été décidée pour des raisons d'économie et pour simplifier l'exploitation.

**Les contrées viticoles.** chacun le sait, reprochent volontiers aux autres régions du pays de consommer du vin étranger de préférence au vin indigène. Or, une statistique établit que dans la commune de Monthey, du 15 mai au 24 décembre 1929, on a acheté 125.147 litres de vins rouges étrangers et 8.457 litres de vins blancs étrangers ; 13 magasins ont vendu 19.931 litres et sept pensions 7.011 litres de vins étrangers pendant cette période. Si l'on faisait cette statistique pour tout le canton du Valais, on arriverait à des chiffres considérables. La campagne en faveur des vins suisses doit donc être menée en tout premier lieu dans les contrées viticoles elles-mêmes. Combien d'hectolitres de vins étrangers ne boit-on pas également chaque année dans les autres cantons viticoles romands ?

**A propos d'importations.** — On lit dans la « Semaine économique » du *Coopérateur suisse* du 29 janvier : « La Suisse a économisé en 1929, par rapport à l'année précédente, plus de 25 millions sur ses dépenses d'importation en céréales, fruits et légumes, denrées coloniales et boissons et l'importation d'animaux, notamment le bétail de boucherie, ont diminué de 18,5 à 13,4 millions de francs. La seule importation de bœufs de boucherie est tombée de 8.722 pièces en 1928 à 52 pièces en 1929. La Suisse n'a dépensé en 1929 que 56.600 francs pour des bœufs étrangers, contre 7 millions de francs l'année précédente. Quant à l'importation d'autres étrangers, elle accuse une nouvelle diminution de quelques milliers de francs. Nos frontières sont donc pour ainsi dire fermées à l'importation d'animaux et de bœufs étrangers, parce qu'on estime sans doute, dans les milieux compétents, que la production indigène suffit aux besoins du pays ».

**L'hôtellerie parisienne.** — Il y a à Paris une quarantaine d'hôtels de tout premier ordre payant la taxe de luxe de 13 %. En 1927, ils ont payé 141.600.000 francs de taxe de luxe, représentant un chiffre d'affaires total de plus d'un milliard de francs. Ils occupent environ 6.000 employés. — Les hôtels de deuxième catégorie, payant une taxe de luxe de 4 %, sont au nombre d'environ 2.000 et emploient 8.000 employés. Ils ont versé la même année près de 100 millions de taxe de luxe, ce qui équivaut à un chiffre total d'affaires de deux milliards et demi. — Enfin les hôtels payant simplement l'impôt de 2 % sur le chiffre d'affaires sont au nombre de 5000 à 6000. Il est difficile de citer des chiffres précis en ce qui les concerne. — Dans son ensemble, l'industrie hôtelière, à Paris, représente un mouvement annuel de fonds dans l'ordre de plus de trois milliards de francs et occupe environ 100.000 personnes.

**Bétail de boucherie.** — Sur les derniers marchés de la Suisse romande, les prix du bétail de boucherie se sont maintenus très fermes et

les tarifs pratiqués se ressentaient des restrictions d'importation en vigueur depuis plusieurs mois. La production indigène est ainsi maîtresse absolue du terrain. Les animaux de premier choix sont quasi impossibles à trouver et l'on achète quand même, puisqu'il faut en tout cas fournir les boucheries. C'est ainsi que la mercuriale de la dernière foire de Moudon, un centre agricole important, dont les marchés sont alimentés par des régions étendues des cantons de Vaud et de Fribourg, n'indique aucun prix pour les bœufs de boucherie ; ceux-ci par conséquent devaient faire totalement défaut. On payait 1 fr. 70 à 1 fr. 80 la bonne génisse, 1 fr. 40 à 1 fr. 70 la bonne jeune vache avec dent de lait, 1 fr. à 1 fr. 20 la vache d'âge, pour s'arrêter à 80 ou 90 centimes pour les bêtes à saucisses. Quant aux veaux, ils se payaient de 1 fr. 40 à 1 fr. 60 les petits sujets et 2 fr. à 2 fr. 20 ceux de qualité approchant de cent kilos de poids.

**Importation de saindoux hollandais.** — Le service fédéral de l'hygiène publique communique : « Par décret royal du 16 octobre 1929, le service fédéral de l'hygiène publique a ordonné en vertu de l'article 11 de la loi sur l'ordonnance entrée en vigueur le même jour et publiée dans le *Nederlandsche Staatscourant* du 23 octobre, aux termes de laquelle tout colis à destination de la Suisse, contenant du saindoux hollandais, doit être pourvu d'une étiquette de papier gris, portant une déclaration signée du vétérinaire de l'Etat, attestant que le contenu du colis est constitué en totalité par de la graisse provenant exclusivement d'animaux reconnus sains, à la suite d'un examen effectué par le vétérinaire avant et après l'abatage. En outre, les colis seront accompagnés d'un certificat portant les mêmes indications que celles figurant sur l'étiquette, et mentionnant en plus le nom et le domicile de l'expéditeur et du destinataire, le genre de l'emballage, etc. Ce certificat devra porter la signature manuscrite du vétérinaire de l'Etat. Les envois non accompagnés de ces documents ne seront pas admis à l'importation en Suisse. »

**Industrie laitière.** — Durant les derniers mois de l'année 1929, l'exportation des fromages, qui avait assez fortement augmenté pendant les mois précédents, est de nouveau tombée au-dessous des quantités correspondantes de 1928. Pour les onze premiers mois de l'année dernière, l'exportation a été de 14 % supérieure en quantité aux chiffres de 1928 et de 6,4 % supérieure en valeur. Par contre, l'exportation du lait condensé a été inférieure de 3,8 % en quantité et de 7 % en valeur. Il faut noter que nos consociés ont maintenant des succursales à l'étranger, où elles peuvent travailler dans des conditions plus favorables. Dans son ensemble, l'exportation de ces deux produits laitiers a rapporté trois millions de plus qu'en 1928. L'importation du beurre en Suisse a diminué de 8 %, mais représente encore une valeur de près de 30 millions de francs, soit plus des trois quarts de celle du lait condensé exporté et pas du tiers de celle des fromages suisses vendus à l'étranger. Aussi les efforts des producteurs continuent-ils pour obtenir le renforcement du contrôle de l'importation et pour diminuer les entrées en Suisse de beurre d'autres pays.

## Nouvelles diverses

**Fête des narcisses.** — Le comité central de la Société de développement de Montreux a décidé que la 27ème Fête des narcisses aura lieu en 1930, les 31 mai et 1er juin.

**Les avantages de la prohibition.** — L'une des plus grandes compagnies d'assurance américaines par la vie a annoncé que les décès, parmi ses assurés, sont actuellement six fois plus nombreux qu'en 1920. Cette mortalité anormale est attribuée à la mauvaise qualité des spiritueux consommés depuis l'application de la prohibition.

**Nouvelles billes de billard.** — On a entrepris l'exploitation en grand, au Brésil, le long de l'Amazon, d'une espèce de palmier, le *jara*, pour en tirer la *jarina*, produit qui durcit au point de pouvoir être substitué à l'ivoire dans la fabrication des boutons, des pièces de jeu d'échec, des billes de billard, etc.

**Exposition culinaire de Londres.** — L'Exposition internationale d'art culinaire a fermé dernièrement ses portes à Londres. On y remarquait parmi les concurrents étrangers des groupes de cuisiniers experts venus de France, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. Le concours s'est terminé par une brillante victoire des cuisiniers français qui ont gagné pour 1930 le challenge ardemment disputé de la Société des cuisiniers de Paris.

**Une attraction touristique artificielle.** la principale de la région, a été créée aux Etats-Unis, dans les montagnes à l'est de la Caroline du Nord. Au moyen d'un barrage de 32 mètres de hauteur et de 180 mètres de longueur, on a formé un superbe lac. Cette contrée, aménagée spécialement sur la rivière Rocky Broad pour l'agrément des touristes, a une superficie de 3.400 hectares. La formation du lac a coûté, à elle seule, un million de dollars.

† **Edouard Paisant.** — On annonce la mort à Genève, dans sa 59ème année, de M. Ed. Paisant, qui pendant de longues années joua un rôle important dans les milieux sportifs. Il fit longtemps partie de l'Union cycliste suisse, dont il devint membre d'honneur et qu'il présida pendant onze ans. Après avoir présidé le Touring-Club suisse, il en devint il y a dix ans l'administrateur-délégué et il eut en cette qualité à s'occuper surtout de la *Revue du T. C. S.* Tous ceux qui ont eu l'occasion d'approcher M. Ed. Paisant garderont le souvenir de son accueil toujours cordial et de son dévouement.

**La disparition du linge.** — *Comœdia* souligne que le linge n'est plus à la mode. La parure féminine est maintenant en soie. La nappes damassée est bannie des dîners élégants en faveur des ronds de dentelle. Et voilà qu'on va supprimer les serviettes de toilette et même les linges de cuisine. On commence à répandre à Londres, en effet, un appareil pratique et peu coûteux pour le séchage automatique à l'air chaud. Quand on s'est lavé, l'appareil sèche

la peau instantanément. De la même façon, on fait sécher la vaisselle ou la verrerie après le lavage ou le rinçage. Les belles piles de linge dans les armoires ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

**Peinture touristique régionaliste.** — Le Touring Club de France a repris l'organisation, suspendue pendant quelque temps à cause d'autres dépenses urgentes, de ses expositions de peinture régionaliste. La nouvelle exposition a ouvert ses portes le 13 janvier dans les salons du T. C. F., à l'Avenue de la Grande Armée à Paris, et s'est terminée à la fin du mois. Il s'agit d'une exposition de peinture régionaliste à caractère nettement touristique. Tous les artistes concurrents, professionnels de la peinture ou simples amateurs, devaient être membres du Touring-Club de France. Le sujet général imposé était « *Les châteaux de France* » dans la région située au nord de la Loire. La manifestation, comme les précédentes, a eu un vif succès.

**Yverdon-Plage.** — Il y a une trentaine d'années déjà que la commune d'Yverdon est appelée à s'occuper des bains du lac et cette entreprise, déplacée plusieurs fois, a passé par les péripéties les plus diverses. Ce n'est qu'en 1910 qu'on a choisi définitivement la grève de Clendy. Malgré le manque d'installations appropriées et modernes, elle a attiré de nombreux baigneurs durant les derniers étés. Mais cette plage n'a que 200 mètres de longueur et il devient nécessaire d'agrandir. Le conseil communal est saisi à cet effet d'un projet d'acquisition d'un terrain de 450 m. de longueur sur 150 m. de largeur, en bordure du lac, pour le prix de 12.640 francs. Yverdon-Plage disposerait ainsi d'une superficie considérable. Le sol sableux s'enfonçait graduellement et insensiblement dans le lac et ne présente donc aucun danger, même pour les enfants. La future plage se prêterait également bien au repos sur le sable et aux bains de soleil. Elle deviendrait en même temps la plage des amateurs d'Orbe et de Ste-Croix. Yverdon n'est du reste pas seulement une station thermique réputée, mais se transforme petit à petit en station d'étrangers. A ce titre, la création d'une belle plage a une grande importance pour la prospérité de l'hôtellerie et du commerce de la place.

## Agences de voyages et de publicité

**Brooklyn Travel Bureau à Brooklyn.** — Il y a environ une année, nous avons recommandé la plus stricte prudence dans le consentement de crédits à cette entreprise. Celle-ci, d'après les dernières informations, paraissant être devenue insolvable, nous renouvelons notre première mise en garde.

**Terry's Travel Service à Naples.** — L'année dernière, cette agence a envoyé des clients à un grand hôtel de la Suisse, mais n'a pas payé l'hôtel. Les noms des voyageurs ont été publiés. A la suite d'informations prises en Italie par un organe digne de toute confiance, l'hôtel lésé a appris que la firme en question est insolvable et que des frais de poursuite juridique seraient effectués en pure perte.

**International Advertising Agencies, Chicago.** — De nombreux hôtels de premier ordre ont reçu dernièrement une longue circulaire de cette entreprise, encore inconnue en Suisse. Celle-ci y explique comment en Amérique on peut faire de la réclame sans dépenser de l'argent. Il est vrai que cette réclame n'est pas tout à fait gratuite ! L'hôtelier s'acquiesce avec des bons — le système n'est pas nouveau du reste — qui donnent au porteur le droit de loger et de manger à l'hôtel pour le montant du bon. L'agence n'a donc qu'à convertir ses bons en espèces en les vendant à des voyageurs. En principe, il n'y a rien dans ce procédé qui puisse être considéré comme déloyal, mais dans la pratique il y a de sérieuses objections à formuler. Tout d'abord, l'agence en question réclame pour elle une provision de 10 % en espèces. En second lieu, les porteurs de bons peuvent se présenter précisément pendant la haute saison et, comme l'hôtelier s'est engagé à les recevoir n'importe quand, il peut se trouver dans un sérieux embarras si sa maison est déjà pleine. Enfin, la circulaire dit que, sur le désir de l'hôtelier, les noms des voyageurs et revues où la publicité sera faite, lui seront soumis pour approbation ; mais certaines réserves permettent d'annihiler les avantages de cette disposition. Au fond, l'hôtelier ne peut donc pas diriger sa publicité comme il l'entend et il est bien à craindre que cette pauvre petite réclame individuelle soit perdue parmi des centaines d'autres dans des journaux de troisième ou quatrième ordre. L'effet sera absolument nul ; mais les bons seront placés quand même et l'hôtelier devra, lui, s'acquiescer ponctuellement de ses engagements.

## Nouvelles sportives

**Prochaines épreuves de ski.** — 7/9 février, Engelberg, 24mes grandes courses de la Suisse ; 9 février, Montana, skijöring derrière motos ; 15/16 février, St-Moritz, Association grisonne ; Orvin, fond, slalom, dames et enfants, sauts ; 15/23 février, Wengen, semaine de ski ; 16 février, Zermatt, estafette ; Davos, Parcs-Kallis ; 22/23 février, Le Chaux-de-Fonds, slalom, sauts ; Montana, fond et sauts ; 23 février, Lucerne-Eigenthal, 50 km ; Morgins, fond.

**Les stations de sports d'hiver françaises** font des progrès indéniables et attirent des amateurs d'année en année plus nombreux, ce qui, disons-le sans arrière-pensée et sans aucune mauvaise intention, n'est pas sans exercer une certaine influence sur la fréquentation de quelques-unes de nos stations suisses. Ces stations, comme on le sait, se divisent en trois groupes : Alpes, Pyrénées, Vosges. En Savoie et en Dauphiné se trouvent les stations de Chamonix, Briançon, Villard-de-Lans, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Morzine, Mégeve et le Revard. Les principales stations hivernales des Pyrénées sont celles de Super-Bagnères-de-Luchon, Font-Romeu et Bagnères-de-Bigorre. Enfin, dans les Vosges, on fait du ski au Grand Ballon

d'Alsace et la plus célèbre des stations d'hiver vosgiennes est Gérardmer. De la Côte d'Azur elle-même on peut facilement aller faire du sport hivernal à Beuil et à Peira-Cava.

## Trafic et Tourisme

**Le Chemin de fer de Loèche-les-Bains** délivre jusqu'à la fin de la saison d'hiver des billets de sport au prix réduit de 4 francs, valables pour l'aller le samedi ou le dimanche et pour le retour le dimanche ou le lundi.

**La statistique d'Yverdon** indique que les différents hôtels de la ville, disposant de 333 lits, ont enregistré en 1929 un total de 22.883 nuitées. Voici la répartition de ces nuits de logement par nationalités : Suisse 17.081, France 2527, Amérique 508, Allemagne 500, Roumanie 407, Grande-Bretagne 250, Italie 140, Autriche 117, Egypte 104, Algérie 104, Russie 103, Belgique 93, Hollande 75, Espagne 58, Portugal 50, autres pays 766.

**Nice-Vintimille-St-Moritz.** — Jusqu'au 10 mars 1930, un wagon-lits de Ire et IIe classes circule chaque jour entre Nice-Vintimille et Tirano par Gènes et Milan et vice versa, avec bonnes correspondances pour St-Moritz par le chemin de fer de la Bernina. Départ de Nice à 15 h. 12 et arrivée à St-Moritz le lendemain à 15 heures ; départ de St-Moritz à 15 h. 35 et arrivée à Nice le lendemain à 12 h. 15.

**La ligne Brigue-Iselle** recevra, à partir du 15 février, le courant alternatif monophasé, de sorte que les trains venant de Suisse pourront circuler jusqu'à Iselle sans changement de mode de traction. Les travaux d'électrification du tronçon Iselle-Domodossola, entrepris par les C. F. F., sont activement poussés ; ils ont subi un certain retard du fait d'autres travaux exécutés à cette occasion par les Chemins de fer italiens de l'Etat.

**Les postes alpestres** ont transporté, du 20 au 26 janvier, 8.956 voyageurs. Les services exploités déjà l'hiver dernier en ont transporté 8.478, au lieu de 7.964 pendant la semaine correspondante de 1929, et les nouveaux services 478. On a constaté d'assez fortes augmentations du nombre des voyageurs sur le trajet Coire-Lenzerheide et dans le service local de St-Moritz, mais il y a une diminution pour la route St-Moritz-Maloja-Castasegna.

**L'automobilisme étranger en Suisse.** — On a enregistré en décembre 1929 l'entrée provisoire en Suisse de 3379 véhicules étrangers à moteur, dont 1805 avec carte, 470 avec passavert, 1085 avec triptyque ou carnet de passage et 19 motocyclistes. En décembre 1928, on avait compté 2335 entrées. — Pendant toute l'année 1929, on a enregistré l'entrée en Suisse de 134.386 automobiles étrangères, dont 65.624 avec carte de 5 ou 10 jours. La Suisse occupe de beaucoup le premier rang des pays européens, toutes proportions gardées, quant au nombre d'entrées d'automobiles étrangères.

**Le Guide des hôtels d'Italie**, publié par l'Office national italien pour les industries touristiques, d'accord avec la Fédération nationale fasciste des hôtels et du tourisme, a commencé à paraître dans son édition 1930. Le fascicule concernant la Sicile et la Sardaigne est sorti de presse et il sera incessamment suivi de ceux qui concernent les autres régions de l'Italie. Les différents fascicules, qui sont distribués à tout ceux qui les demandent et à toutes les agences de voyages et de tourisme, seront ensuite réunis en un élégant volume de consultation facile. Les hôteliers se sont engagés formellement à appliquer les prix indiqués dans le guide.

**Le trafic lors d'un championnat.** — Il est assez difficile d'évaluer le nombre des personnes qui visiteront Caux au cours des deux journées du championnat du monde de bobsleigh, les 25 et 26 janvier. La Compagnie Territet-Glion-Naye, dont le personnel se dépense sans compter, expédia 62 trains le samedi et 84 le dimanche, avec, respectivement, 2500 et 3876 voyageurs, soit au total 6376. Si l'on ajoute à ce chiffre les personnes montées à Caux en autocars (vingt courses) et celles qui firent la route à pied, on arrive facilement au total de 10.000 spectateurs. Il faut aussi tenir compte de l'immense propagande touristique faite par les innombrables comptes rendus des revues sportives et des journaux politiques dans leur rubrique des sports.

**Le Portugal touristique.** — Au cours d'une récente réception de financiers et industriels américains, le président de la République portugaise a parlé entre autres du tourisme, en exprimant le vœu de voir des Américains très nombreux visiter le Portugal. Toutes les routes nationales du pays peuvent maintenant être parcourues par les automobiles. Des centaines de localités pittoresques, non encore touchées par la civilisation ultra-moderne, sont ainsi accessibles en auto. D'autre part, le Portugal est volontiers disposé à accorder au capital étranger, à des conditions très avantageuses, des concessions d'hôtels. On envisage la création de plages sur les côtes de l'Atlantique et de stations climatiques pourvus d'attractions diverses. Le Portugal s'efforcera aussi de développer le tourisme dans ses colonies.

BASEL VICTORIA - NATIONAL

LA MARQUE MONDIALE  
**COINTREAU**  
LIQUEUR